

Ministère de l'Economie
et des Finances

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N°922 / du 29 DECEMBRE 1998

OBJET : Recouvrement des liquidations

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des usagers que pour la finalisation des opérations de recouvrement au titre de l'année 1998, tous les bulletins de liquidation dont l'échéance est le 07 janvier 1999, doivent impérativement être payés au plus tard le jeudi 31 décembre 1998 à 15H.

AMPLIATIONS :

- MEF/CAB
- FEDERMAR
- FENADIS (SCIMPEX)
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA
- Syndicat des PME/Transit S/C SITT
- FNICI
- CCI
- SG/MEF

A. COULIBALY